

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VAL D'ARRY

Séance du 10 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, et le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : Jacky GODARD, Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Valérie GILETTE, Christelle MOTTIN, Chantal GRAINDORGE, Philippe PELLETIER, Arnaud DUBOIS, Jean-Claude DEBAUDRE, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCONNIER, Mireille BERTRAND, Michel ANGER, François BISSON (*arrivé à 20 h 25*), Didier SALIGNON, Régine FLAGUAIS, Philippe POISSON, Frédéric DAVID (*arrivé à 20 h 20*), Jérôme RAVACHE (*arrivé à 20 h 10*), Jacques HERVIEU, Pascale MARIE, Alain BILLARD, Erick GALLIER, Christian VENGEONS, Michèle FERRON, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Christelle LECAPITAINE, Séverine MALHERBE.

Absents excusés : Christiane LEFEBVRE (**a donné pouvoir à Arnaud DUBOIS**), Sandrine LAURENT (**a donné pouvoir à Josiane LECUYER**), Jean-Pierre HERMAND (**a donné pouvoir à Michel LE MASLE**), Sébastien HARASSE, Didier JOUIN.

Absents : Murielle BERNE, Freddy DIARD, Céline GUILLEMOT, Delphine LUBIN, Sylvie MARIE, Elisabeth SCHNEIDER, Anthony SECOUÉ, Philippe MARIE, Yannick VAREE, Virginie DAUTY.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2018.

CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE DE REMPLACEMENT ET MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION délibération n° 2018-09-59

M. le Maire présente la convention d'utilisation du service de remplacement et missions temporaires du centre de gestion du Calvados, et informe qu'il a rencontré M. CHENE, pour remplacer temporairement Mme BLANCHER (proposition jusqu'au 31 décembre 2018). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la dite convention, qui entrera en vigueur ce jour jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, elle sera reconduite chaque année tacitement, sans que son terme ne puisse se prolonger au-delà du 31 décembre 2021.

AVIS SUR LE DOSSIER DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA REACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DE VAL D'ARRY

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le dossier précité, préparé par le cabinet SOGETI, avant l'enquête publique.

Au cours de ce débat, les interrogations suivantes ont été émises :

- Quelles seront les obligations des propriétaires soumis actuellement à un assainissement individuel quant au délai de raccordement à un réseau collectif éventuel ? Par exemple, cas d'un assainissement individuel neuf conforme, cas d'une habitation ayant bénéficié d'aide publique pour la mise en conformité de son installation... Le Conseil Municipal est sensible à l'utilisation des fonds publics...
- Désir d'une cohérence entre le zonage d'assainissement collectif et le zonage du futur PLUi
- Cas La Route : secteur nécessitant **très certainement** un besoin d'assainissement collectif (sols inaptes) pour lequel le coût est trop important pour être retenu par l'agence de l'eau tel que présenté dans le dossier. Afin de minimiser le coût, l'étude ne pourrait-elle pas être étendue sur un autre secteur, par exemple Chemin de Sallen, voire sur une autre commune, hameau Laurent à Parfouru sur Odon ?

Le Conseil Municipal invite les personnes intéressées à venir émettre leurs observations lors de l'enquête publique, prévue très prochainement. Les dates seront affichées dès qu'elles seront connues.

TRAVAUX : CHOIX DES ENTREPRISES

- Hydrocurage du réseau eaux usées délibération 2018-09-60

Un appel d'offres a été lancé début juin pour choisir une entreprise pour réaliser l'hydrocurage du réseau d'assainissement concernant les 7 km les plus anciens.

Sur les 4 entreprises sollicitées, 3 ont répondu, dont la SAUR pour un montant de 8 750 € HT, VEOLIA pour un montant de 10 096 € HT, STGS pour un montant de 6 100 € HT. Sur proposition de la commission assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de STGS et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Rénovation des réseaux eaux usées et eau potable rue des écoles à Noyers-Bocage

La décision sera prise ultérieurement. Toutefois, 3 offres sont parvenues (1 SADE et 2 BERNASCONI). Comme le prévoit le règlement, une négociation au niveau tarif est en cours, une nouvelle réunion de la commission Appel d'offres aura lieu vendredi prochain.

- Elargissement de la chaussée de la VC 1 (Noyers-Le Locheur) délibération 2018-09-61

Comme prévu en commission, des entreprises ont été sollicitées pour les travaux d'élargissement de la chaussée de la VC 1. Il s'agit de TOFFOLUTTI, EIFFAGE, EUROVIA et HELLOUIN.

Les propositions TTC s'élèvent à :

- 88 752 € pour TOFFOLUTTI
- 80 389.20 € pour EIFFAGE
- 70 864.20 € pour HELLOUIN
- 70 702.80 € pour EUROVIA

pour une estimation initiale de 73 914 € TTC.

A l'exception de l'entreprise HELLOUIN, les 3 entreprises proposent les vacances de la Toussaint pour réaliser ces travaux.

Sur proposition de la commission des travaux réunie vendredi dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise EUROVIA pour un montant de 58 919 € HT, soit 70 702.80 € TTC. Ces travaux sont prévus au budget 2018. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

DEVIS SDEC ENERGIE ECLAIRAGE SPECIFIQUE ECOLE délibération n° 2018-09-62

Pour des raisons de sécurité, un éclairage spécifique est nécessaire pour le futur groupe scolaire. A cet effet, le SDEC Energie, sollicité, a établi un devis pour un montant de 3 286.81 € TTC, dont 1 780.36 € à la charge de la commune, somme à inscrire en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette offre et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

TRANSFERT DE COMPETENCE ENERGIES RENOUVELABLES délibération n° 2018-09-63

M. Louis HEURTAUX, adjoint, propose au Conseil de transférer la compétence « Energies renouvelables » au SDEC Energie pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes de Noyers-Bocage (transfert projet par projet). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention M. HERMAND), accepte ce transfert et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

DESIGNATION REPRESENTANT DE VAL D'ARRY A RESEAU délibération n° 2018-09-64

Le SIAEP du Val d'Odon a pris une délibération pour adhérer à RESEAU (syndicat de production et distribution d'eau potable de la région de Caen) au 1^{er} janvier 2019.

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus au sein de collèges territoriaux de l'eau. Il y a 11 collèges. NOYERS-BOCAGE et MISSY appartiennent au collège n° 11. Y figurent également BOUGY, GAVRUS, AMAYE SUR ORNE, AVENAY, ESQUAY NOTRE DAME, EVRECY, MAIZET, SAINTE HONORINE DU FAY et VACOGNES-NEUILLY.

Chaque membre est représenté au sein de son collège territorial par un délégué par commune, qu'il convient de désigner, et par tranche de 2 000 habitants.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Philippe PELLETIER en tant que représentant titulaire à RESEAU et Mme Chantal GRAINDORGE suppléante.

AVENANT N° 1 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE délibération n° 2018-09-65

M. le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les communes de plus de 2 000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle d'avenant au contrat de territoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 du contrat de territoire, ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération, et sollicite une aide financière du Conseil Départemental pour le projet de déplacement du terrain de football de Noyers-Bocage (dossier à affiner ultérieurement).

CONVENTION FOURNITURE REPAS SSMO POUR ECOLE TOURNAY SUR ODON délibération n° 2018-09-66

Une convention de prestation de service pour la fourniture des repas à l'école de TOURNAY SUR ODON est présentée au conseil.

Après l'avoir étudiée, le Conseil Municipal à la majorité (Mme GILETTE n'ayant pas pris part au vote), accepte les modalités de cette convention, et autorise M. le Maire à la signer.

CLOTURE DES REGIES DE CANTINE A TOURNAY SUR ODON ET LE LOCHEUR

Suite à la réorganisation scolaire, M. le Maire annonce qu'il supprime les 2 régies de cantine à Tournay sur Odon et Le Locheur, conformément à la délibération n° 2017-01-04 du 9 janvier 2017 (délégations du conseil municipal au maire).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait par Mme LECUYER sur la rentrée scolaire : 193 élèves répartis sur 3 sites, et création d'un 8^e poste
- Information dossier GAEC d'AJON : délibération à prendre prochaine réunion conseil
- Présentation projet d'implantation usine méthanisation ZA Val d'Arry le 12 novembre prochain
- Avis sur la mise en place d'un conseil municipal de jeunes
- PLUi : M. PELLETIER et Mme BERTRAND vont établir une liste de sentiers de randonnées à intégrer au PLUi
- Subvention de 8 000 € attribuée au titre des amendes de police
- PSLA : audition de 2 cabinets le 17 juillet pour la maîtrise d'œuvre. Ont été retenus ARTEA pour Val d'Arry et BILLARD DURAND pour Villers-Bocage
- Demande subvention pour voyage Provence : les personnes rencontrant des difficultés financières pour le financement de voyage scolaire pour les enfants peuvent faire une demande près du CCAS
- Sortie Ado le samedi 29 septembre : encadrement, voir conseillers intéressés
- Demande d'un conseiller : la commune organisera-t-elle une manifestation particulière pour le centième anniversaire du 11 novembre 1918. La question sera examinée en commission animation
- Dates de commissions :
 - Personnel : mardi 11 septembre à Missy 18 h
 - Perspectives : jeudi 13 septembre à Noyers à 14 h 30
 - Appel d'offres : vendredi 14 septembre à Missy à 11 h
 - Affaires scolaires : lundi 17 septembre à Missy à 20 h 30
 - Animation : mardi 18 septembre à Missy à 18 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire, Jacky GODARD

